



Création de la commune nouvelle

Le 15 mai 2024, les conseillers municipaux ont approuvé à la majorité la création d'une commune nouvelle composée des communes de

HAUTERIVE LA FRESSE, LA LONGEVILLE, MONTBENOIT, MONTFLOVIN et VILLE DU PONT.

Ces délibérations concordantes ouvrent une nouvelle page de l'histoire de notre territoire, placée sous le signe de la collaboration, en renforçant les liens historiques entre nos cinq villages.

La concrétisation de cette fusion interviendra le 1er janvier 2025 avec la création de la commune nouvelle

PAYS-DE-MONTBENOIT

dont le chef-lieu prendra place à la mairie de Montbenoit, Place de l'Abbaye.

À partir de cette date, la commune nouvelle se substituera aux cinq communes, entraînant la dissolution du Syndicat du Pays de Montbenoit.

La commune nouvelle sera administrée, jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux, par un conseil municipal composé de l'ensemble des 57 conseillers municipaux actuels des cinq communes parmi lesquels un Maire sera élu. Au prochain renouvellement des conseils municipaux, le nombre de conseillers sera fixé à 23 élus, puis 19 élus au renouvellement suivant. Les élections se dérouleront sur les bases d'un scrutin de liste paritaire.

L'ensemble des agents des cinq communes fondatrices et du Syndicat du Pays de Montbenoit relèveront de la commune nouvelle dans les mêmes conditions de statut et d'emploi.

À l'aube de cette nouvelle commune, des projets structurants pour l'avenir de notre territoire sont d'ores et déjà en réflexion :

- La rénovation d'un groupe scolaire et la création d'un périscolaire, dont l'étude de faisabilité est en cours, en concertation avec les équipes enseignante et d'animation ;
- La réflexion sur de nouveaux locaux pour accueillir dans de bonnes conditions les employés communaux, notamment les agents techniques et les secrétaires, en collaboration avec les agents concernés ;
- Le réaménagement de l'espace public autour du monument aux morts ;
- La réflexion sur l'aménagement du cimetière.

La création de cette commune nouvelle marque une étape supplémentaire dans l'histoire de notre territoire, afin de le rendre plus dynamique, plus fort, plus structuré et davantage reconnu dans les différentes instances.

Comme tout changement, celui-ci soulève des craintes et des interrogations légitimes.

Les élus s'engagent à continuer de vous informer de manière transparente via les différents créneaux de communication existants, à travers la diffusion des comptes-rendus des commissions sur le site internet de Montbenoit, la création d'une rubrique Foire Aux Questions (FAQ) sur ce même site, Panneau Pocket, Illiwap...

Des informations détaillées vous seront transmises pour vous informer des démarches à suivre pour effectuer le changement d'adresse, et un accompagnement sera mis en place pour vous aider en cas de besoin. Ce changement d'adresse impliquera une modification du numéro SIRET pour les structures concernées.

Les élus restent à votre disposition pour toute demande de renseignements.